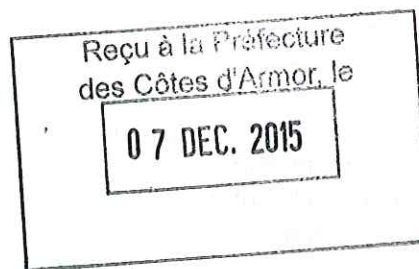


## Mairie d'YVIAS



### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du 27 novembre 2015

L'an deux mille quinze, le vingt sept novembre à 20 heures, les membres du Conseil Municipal d'Yvias, légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la Présidence de Jean-François GUILLOU, Maire.

Etaient présents : GUILLOU Jean-François, Daniel LE MEUR, Loïc LE CALVEZ, David CORBEL, Serge L'HEVEDER, Claudie DUCHENE, Chantal KERENEUR, Magalie LE COZLEER, Catherine DUFLOT, Emeric LE BERRE, Sylvain OLLIVIER HENRY, Yvon LE MEUR, Yveline MENGUY.

Absents excusés : Karine LE GRAET procuration à Catherine DUFLOT  
Gérald OUTIN procuration à David CORBEL

Secrétaire de séance : Sylvain OLLIVIER HENRY

#### PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE :

Le Préfet des Côtes d'Armor a réuni les membres de la commission départementale de coopération intercommunale le mardi 13 octobre 2015 pour présenter le projet de schéma qu'il propose dans le cadre de la loi Notre du 07 août 2015.

Ce schéma a été reçu en Mairie le 15 octobre 2015. La Commune dispose d'un délai de 2 mois (soit avant le 15 décembre 2015) pour se prononcer sur cette proposition sinon son avis est considéré comme favorable. Le projet n°8 du Préfet prévoit le regroupement des structures suivantes (CC Paimpol Goëlo, Pontrieux Communauté, Guingamp Communauté, CC Pays de Bégard, CC belle Isle en terre, CC Bourbriac), cet ensemble est constitué de 46 communes pour une population de 68 246 habitants. La CDCI peut apporter des amendements sur le projet préfectoral. Le préfet adoptera avant le 31 mars 2016, par arrêté, le schéma de coopération intercommunale des Côtes d'Armor.

Le Maire présente en détail le projet et la carte du Préfet.

Il est proposé de faire une réunion publique pour présenter le schéma de coopération intercommunale aux habitants, par vote cette proposition est rejetée (14 voix contre, 1 voix pour : Daniel Le Meur).

Le Maire présente les opinions des autres Maires des Communes de la CCPG, plusieurs réunions publiques ou non ont été organisées dans le secteur. Le conseil communautaire, n'a pas été invité à se prononcer sur la carte proposée par le Préfet.

Le Maire

- déplore le peu d'espace littoral de la nouvelle communauté de Communes proposée.
- souhaite une prise en compte du bassin de vie de Paimpol avec Lanvollon-Plouha, la presqu'île de Lézardrieux, Pontrieux et Leff communauté.